

**Sommaire**

- 1 > Editorial
- 2 > Pour l'enseignement professionnel public
- 3 > Compte rendu de la réunion du 24 novembre 2011 de l'Observatoire national de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement
- 4 > Colloque de l'A.D.E.R. du 24 septembre 2011 :
Le politique et l'école
- 5 > Zones rurales :
une orientation positive vers des études courtes, jusqu'à quand ?
En direct des CPC :
- 6 > CPC n°3 - Automobiles, matériels agricoles et de travaux publics
- 7 > CPC n°12 - Communication graphique et audiovisuelle
- 8 > CPC n°20 - Secteurs sanitaire et social et médico-social
- 9 > Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

Nous voici déjà à la veille des vacances de fin d'année !

C'est pour nous l'occasion de remercier nos fidèles lecteurs, toujours plus nombreux et qui transfèrent toujours plus régulièrement la lettre à d'autres collègues. Merci également aux personnes qui prennent la peine de nous adresser des critiques constructives ou des compliments et nous encouragent à poursuivre ce travail à votre service.

Nous remercions aussi chaleureusement tous les rédacteurs de cette lettre électronique, et plus particulièrement les membres de Commissions Professionnelles Consultatives, professeurs de toute la France qui prennent le temps de nous représenter en CPC et de nous en offrir des comptes rendus détaillés, constructifs, et utiles à notre pratique quotidienne.

La trêve des confiseurs nous attend : nous en profitons pour vous souhaiter de joyeuses fêtes avec le plaisir de savourer le fruit du savoir-faire des jeunes et des moins jeunes formés aux métiers de bouche dans la voie professionnelle ou la voie technologique.

Bonnes vacances à tous.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

SNALC-CSEN-FGAF, CGT Educ'action, Snuep-FSU, Snep-FSU, Snetap-FSU, Sud Education, Sncl-FAEN, Se-UNSA, Snetaa-FO, Sgen-CFDT, A&D, Syat-CGT, Sea-UNSA

POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Depuis plusieurs mois, différentes déclarations venant du président de la République, du gouvernement, mais aussi de responsables politiques des Régions et de l'ARF convergent pour demander un développement important de l'apprentissage.

Ainsi Nicolas Sarkozy a envisagé « *la possibilité de rendre obligatoire l'alternance lors des dernières années de préparation au Baccalauréat professionnel et au CAP* ». Si pour le président alternance signifie apprentissage, 250 000 jeunes se verraient imposer ce mode de formation chaque année.

Malgré les aides importantes promises par l'État aux employeurs, et notamment les exonérations de charges qui grèvent le budget de la protection sociale, et la politique de communication des régions qui visent à promouvoir les formations par apprentissage qui sont de leur responsabilité depuis plusieurs années, les objectifs qu'ils se sont fixés ne sont pas atteints. Les difficultés sont nombreuses : difficultés tant structurelles que conjoncturelles à trouver un employeur ; crise économique ; discriminations sexuelle, sociale, raciste ; ruptures de contrats, etc. La généralisation de l'apprentissage à des niveaux V et IV ne répond ni à tous les besoins réels de formation initiale ni à la nécessaire élévation du niveau de qualification des jeunes.

Par ailleurs, l'Association des Régions de France revendique un pilotage plus important voire complet des lycées et notamment de l'enseignement professionnel, de l'enseignement agricole et de l'orientation. Les conséquences de ces transferts, quelle que soit leur ampleur seraient nombreuses tant pour les publics en formation que pour les personnels. Le transfert de la gestion des personnels aux régions les amènerait, comme les personnels TOS, à perdre le statut de fonctionnaire d'État.

Les organisations SNALC-CSEN-FGAF, CGT Educ'action, Snuep-FSU, Snep-FSU, Snetap-FSU, Sud Education, Sncl-FAEN, Se-UNSA, Snetaa-FO, Sgen-CFDT, A&D, Syat-CGT, Sea-UNSA réunies en intersyndicale lundi 5 décembre 2012 :

- s'opposent à la priorité politique affichée de développer exclusivement l'apprentissage et à une mixité contrainte des publics et des parcours, ainsi qu'à tout transfert des compétences de l'Etat en matière de diplômes nationaux, de programmes et de conditions de recrutement des personnels de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire vers les régions.
- dénoncent la casse organisée de l'enseignement professionnel sous statut scolaire
- exigent que soit réaffirmée la priorité à un enseignement public, initial, laïque et sous statut scolaire
- interpellent les ministres de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, ainsi que l'ARF et sollicitent auprès de chacun une audience pour clarifier l'ensemble des récentes prises de position.

Contact pour le SNALC (CSEN-FGAF) : Anne-Marie Le Gallo Piteau, Secrétaire national Enseignement Technique et Professionnel, 01 47 70 00 55

Paris, le 12/12/2011

Compte rendu de la réunion du 24 novembre 2011 de l'Observatoire national de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement



Il s'agit d'une réunion de la commission " Formations professionnelles, technologiques et scientifiques " qui a pour objet l'examen des conséquences de la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 " pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels " dite loi CHERPION. Cette loi modifie le Code du travail,

créé un service dématérialisé gratuit en faveur du développement de la formation en alternance pour faciliter la prise de contact entre les employeurs et les personnes qui recherchent un contrat en alternance. Elle crée " une carte d'étudiant des métiers " qui sera délivrée à l'apprenti par l'organisme qui assure sa formation ; cette carte lui permettra de faire valoir sur l'ensemble du territoire national la spécificité de son statut auprès des tiers pour accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.

La loi instaure en particulier " des périodes d'observation en entreprise d'une durée maximale d'une semaine qui peuvent être proposées durant les vacances scolaires aux élèves des deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges ou aux élèves des lycées, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle ". Pour cela, on modifie le Code de l'éducation. De même, on introduit un nouvel alinéa à l'article L. 332-4 du Code de l'éducation ainsi rédigé :

" Des aménagements particuliers permettent, durant les deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges et dans le cadre de dispositifs d'alternance personnalisés, une découverte approfondie des métiers et des formations ainsi qu'une première formation professionnelle. Ces aménagements comprennent notamment le suivi de stages [...] ainsi que de stages dans des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage ".

De même, la loi décide par dérogation " qu'un jeune âgé de 16 à 25 ans ou ayant au moins 15 ans et justifiant avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire, peut à sa demande s'il n'a pas été engagé par un employeur, suivre en centre de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage une formation visant à l'obtention d'une qualification professionnelle dans la limite d'un an et des capacités d'accueil du centre ou de la section fixées par les conventions [...] il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Lors des périodes réservées à la formation en entreprise, le centre de formation d'apprentis ou la section d'apprentissage organise à son intention des stages professionnalisants en entreprise ".

Il est clair que cette loi (qui comprend 46 articles) modifie de façon considérable les données du problème et donc les conditions de travail de nos collègues.

Par ailleurs, le Bulletin officiel du 1^{er} septembre 2011 a publié une importante circulaire du 26 août 2011 relative aux classes de troisième préparatoires aux formations professionnelles et une autre, tout aussi importante le même jour, relative aux dispositifs en alternance pour les classes de quatrième.

Enfin, le Médiateur de l'Éducation nationale avait souligné la nécessité de permettre à tous les élèves de troisième d'effectuer une séquence d'observation.

Il s'ensuit qu'il faut accorder aux dispositifs et aux mesures de sécurité une attention accrue, ce qui est justement le rôle de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements

d'enseignement. C'est pourquoi l'Observatoire a décidé de préparer un guide sur les conditions de sécurité des élèves en stage.

Il y a en effet beaucoup trop d'accidents sévères durant les stages en entreprise en classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, mais ailleurs aussi. En principe, les élèves n'ont pas accès aux machines dangereuses ni aux travaux dangereux. Le dispositif DP 6 (Découverte Professionnelle 6 heures) qui existe cette année encore en 3^{ème} disparaît pour être remplacé l'année prochaine par " les classes de 3^{ème} prépa pro " destinées à préparer un projet professionnel davantage en contact avec le monde du travail. Le changement fondamental est l'introduction d'une L.V. 2 pour permettre une poursuite d'études en bac pro 3 ans.

Pour toute période de formation en entreprise, il faut bien entendu établir une **convention de stage** et la faire sérieusement. La convention doit décrire avec détails la liste des travaux et **inclure une formation obligatoire à la sécurité qui doit même avoir lieu avant l'entrée en formation**. Les stages d'observation peuvent avoir lieu pendant les vacances scolaires, ce qui pose un problème d'assurance, d'autant plus que c'est le chef d'établissement qui est responsable.

Sur l'entrée en apprentissage, il faut avoir au moins 15 ans au cours de l'année civile. Il vaut mieux être inscrit dans un diplôme professionnel.

L'autre dispositif est destiné aux classes de 4^{ème} et de 3^{ème} pour une première formation professionnelle. Il peut apparaître en contradiction avec le principe du socle commun. Il est clair qu'il faut bien distinguer le stage d'initiation du stage d'application.

Dans tous les cas, pendant le stage, le professeur qui est resté dans son établissement est censé visiter l'élève : il est absolument couvert lorsqu'il se rend sur le lieu de stage.

Les travaux dirigés sont définis par le ministère du travail selon une directive européenne : articles D 41-53-11 et suivants. Mais cette liste n'a pas été mise à jour. En revanche, la liste des travaux interdits existe toujours et les dérogations ne peuvent être délivrées que par l'Inspecteur d'académie.

On observe que les équipements de protection individuelle qui doivent être utilisés sont la plupart du temps seulement adaptés à des adultes : masques, lunettes, etc.

Il est précisé que le nom de la personne chargée d'encadrer le stagiaire doit être dûment mentionné. Mais on déplore le fait que dans les T.P.E. (Très Petites Entreprises) l'ignorance est grande à ce sujet.

On s'interroge sur la nécessité des visites médicales. Pour les collègues, la réponse est négative. Mais lorsqu'on arrive à l'orientation professionnelle, c'est nécessaire, alors que nous avons de moins de moins de personnels de santé, sauf pour l'orientation dans le domaine industriel.

Enfin on s'interroge quant à la formation des professeurs en matière de sécurité. Il apparaît clairement que l'ensemble des professeurs et chefs d'établissement concernés par ces nouvelles dispositions doivent faire preuve d'une vigilance accrue quant aux conditions de sécurité des jeunes lors des stages alors même qu'ils n'ont pas nécessairement la formation ni les moyens matériels d'effectuer ces contrôles.

Frédéric ELEUCHE - Secrétaire national

Colloque de l'A.D.E.R. du 24 septembre 2011 : Le politique et l'école

Claire MAZERON, vice-présidente du SNALC, a ouvert le colloque en relevant la profonde méconnaissance, en général, chez les hommes politiques, de l'école et des professeurs. Nombre d'entre eux en effet, aussi bien parmi les partisans de l'ultralibéralisme pour qui la privatisation et la mise en concurrence des établissements scolaires est la panacée, que parmi les libertaires, défenseurs inconditionnels du pédagogisme, se rejoignent pour penser que les professeurs sont des " animateurs socio-culturels ". Dès lors, il n'est pas surprenant que les politiques invités et présents à ce colloque soient des représentants de partis qui ne partagent pas ces points de vue.

Ainsi, le premier intervenant fut Monsieur Jean-Yves AUTEXIER, ancien député et ancien sénateur chevènementiste, président de la Fondation Res Publica.

Monsieur AUTEXIER évoqua tout d'abord le contexte de dérégulation générale dans notre société où sont présentées pêle-mêle, comme des remèdes universels à la crise économique, la libre initiative, la libre circulation des marchandises et la dissolution des services publics, au nom du sacro-saint principe de la concurrence. Le consumérisme scolaire s'inscrit dans ce contexte. Ainsi Luc CHÂTEL est-il un ardent partisan de l'autonomie des établissements. Ce point de vue est en phase avec la conception d'un Etat se limitant à ses tâches régaliennes (l'Education nationale en étant exclue). Dans cette optique, le consommateur remplace le citoyen.

La théorie du constructivisme scolaire (l'élève doit construire lui-même son savoir !...) a toute sa place dans une telle vision des choses. Mais ses fervents défenseurs ne voient pas, ou ne veulent pas voir, que ledit constructivisme n'est concevable que dans un milieu familial favorisé, et difficilement dans les classes sociales défavorisées.

Celles-ci ne peuvent compter pour leurs enfants que sur les heures d'enseignement dispensées à l'école. Or, le nombre d'heures d'enseignement a considérablement diminué depuis 1994. Et parallèlement, désormais 20% des élèves de 3^{ème} ne maîtrisent pas les principales notions de français. En outre, à la sortie de l'école primaire, 40% des élèves ne maîtrisent ni l'écriture ni la lecture. Ces élèves en situation d'échec scolaire peuvent se transformer en fauves en cage. Il faut se garder des dangers du pédagogisme, véritable obscurantisme scolaire.

Il est vain de vouloir baisser les exigences pour lutter contre l'échec scolaire. Il ne peut y avoir d'apprentissage sans effort. Il doit y avoir des obligations pour l'élève. En revanche, il faut défendre le modèle républicain, basé sur la transmission des savoirs. Les savoirs disciplinaires doivent être défendus bec et ongles. En effet, le savoir rend libre. Et c'est sur son savoir que repose l'autorité du

maître, dont l'indépendance doit être garantie : cela suppose que l'on maintienne un cadre national d'instruction publique.



L'école ne doit pas être un prestataire de services. C'est une institution qui permet aux enfants de passer de l'état de nature à l'état de citoyen.

Monsieur AUTEXIER termina sa communication en louant l'extraordinaire capacité de résistance des maîtres face aux attaques dont ils sont victimes.

La parole fut ensuite donnée à Monsieur Anthony JOUVENEL, conseiller national du MODEM, secrétaire général des Jeunes Démocrates et enseignant, qui insista, d'une part sur le caractère essentiel de la liberté pédagogique et d'autre part sur la nécessité de ne pas diminuer la qualité du recrutement des professeurs en " bradant " les concours.

Dans sa conclusion, Monsieur JOUVENEL affirma que les enseignants devaient être pleinement rétablis dans leurs fonctions.

Pour sa part, Monsieur CORBIÈRE, du Front de Gauche, et par ailleurs enseignant en lycée professionnel, considéra que l'on ne peut penser l'école sans penser la société dans laquelle elle s'inscrit. Il déplora le désengagement financier de l'État par rapport à une école en état de dislocation. Par ailleurs, il proposa de créer une allocation d'études pour les futurs candidats aux concours de recrutement (qui exista jadis dans le cadre des IPES), de revaloriser les salaires des professeurs, actuellement insuffisants, notamment pour faire face aux frais de logement dans les grandes villes.

Il observa par ailleurs que le pourcentage d'étudiants dans l'enseignement supérieur était en France de 19%, alors que le taux moyen dans les autres pays européens était de 25%.

Monsieur CORBIÈRE déclara d'autre part que l'enseignement professionnel devait être un enseignement d'excellence, pas une orientation par défaut.

Enfin, il remit en cause le financement de l'école privée par l'Etat.

Monsieur ARAUJO, représentant les jeunes de République solidaire, le mouvement créé par Dominique de VILLEPIN, mit quant à lui l'accent sur l'abandon de l'école par l'Etat, après celui de l'hôpital. La suppression de 66 000 postes d'enseignants a eu des conséquences sévères dans de

nombreux établissements. Elle s'est accompagnée d'une augmentation du recrutement de vacataires corvéables à merci, au détriment de la qualité de l'enseignement.

Pour République solidaire aussi, l'autonomie des établissements, préconisée par l'UMP, conduit à une mise en concurrence inacceptable de ces établissements et, à l'intérieur de chacun d'entre eux, à une mise en concurrence des disciplines, ce qui génère des tensions entre collègues. D'autre part, RS émet des doutes sur l'efficacité de l'accompagnement personnalisé. En revanche, ce mouvement croit à l'idée d'instruire, d'élever les élèves. Il préconise le retour aux savoirs fondamentaux, dès l'école primaire. Enfin, il souligne également la nécessité d'une revalorisation salariale du corps enseignant.

Dans la synthèse qu'il fit à l'issue de ces quatre communications, François PORTZER, président national du SNALC, releva le consensus des intervenants sur l'état calamiteux du système éducatif.

Il leur demanda ensuite de préciser leurs points de vue respectifs sur le collège unique, maillon faible et sujet tabou dans l'Education nationale, selon le président du SNALC.

Le sénateur AUTEXIER indiqua qu'il était contre, à titre personnel, mais reconnu que cette question faisait débat au sein du mouvement de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT. Pour Anthony JOUVENEL, du MODEM, il faut remettre en question le collège unique.

Pour République Solidaire, représentée par Monsieur ARAUJO, il faut rendre l'école obligatoire de 3 à 18 ans, avec une école commune, prévoyant des passerelles, de 6 à 15 ans et une école de la détermination, de 15 à 18 ans. Tout cela s'inscrirait au sein de communautés scolaires.

Pour Alexis CORBIÈRE, du Front de gauche, le collège unique n'a pas réussi dans sa mission. Il convient de revaloriser l'enseignement professionnel et technologique.

En conclusion, nul doute que ce colloque, en dépit de l'absence de représentants des deux principaux partis politiques français – que chacun jugera comme il l'entend - apporte une intéressante contribution au débat-clé sur l'avenir de l'éducation nationale, en cette période de pré-campagne pour l'élection présidentielle du printemps 2012.

André GODET - Académie de Lyon

Zones rurales : une orientation positive vers des études courtes, jusqu'à quand ?

Les jeunes des banlieues concentrent habituellement l'attention des pouvoirs publics pour cause d'exactions spectaculaires montées en épingle par les médias. Et c'est pour eux qu'on invente force dispositifs de "remédiation" à l'efficacité douteuse. Pourtant, la spécificité des parcours scolaires des jeunes ruraux devrait éveiller la curiosité de tous. Une étude du Cereq publiée en septembre 2011, centrée sur ce sujet et illustrée par le cas de la Basse-Normandie le prouve.

En effet, les parcours scolaires des ruraux diffèrent des parcours scolaires des urbains après la classe de troisième : les aspirations éducatives des ruraux s'avèrent plus modestes. La disparité de l'offre scolaire (seules 1 400 communes sur 36 400 disposent d'un établissement secondaire) ne suffit pas à elle seule à expliquer le clivage net entre les parcours d'orientation. **L'âge considéré comme souhaitable pour arrêter les études augmente avec la taille de la commune de résidence.** Et 81 % des jeunes ruraux (contre 75 % en moyenne) estiment que leur orientation après la troisième a été conforme à leur demande. En outre, les ruraux qui ont choisi la voie professionnelle sont significativement plus satisfaits de ce choix que la moyenne. Les ruraux s'orientent donc plus volontiers vers les filières professionnelles, et après un bac général vers les filières technologiques courtes (BTS et DUT : 47 % pour les ruraux contre 38 % pour les urbains), même quand le père occupe une position de cadre ou de profession intermédiaire. Et moins les jeunes sont qualifiés, moins ils travaillent en milieu urbain.

En effet, on sait que les projets de métier reposent sur la connaissance concrète des métiers "possibles". Elle est donc intimement liée à l'environnement dans lequel évolue le jeune.

Et, même si les résultats scolaires jusqu'en troisième sont équivalents en zone rurale à ceux obtenus sur l'ensemble du territoire, on peut s'interroger sur les causes de ces choix d'études courtes. Certes, beaucoup d'enfants d'agriculteurs ont pour projet la reprise de l'exploitation familiale (en Basse-Normandie : 21 % d'enfants d'agriculteurs optent pour un bac agricole contre 8 % toutes origines confondues et 11 % des bacheliers ont pour projet la reprise de l'entreprise familiale contre 1 % de l'ensemble des bacheliers). Mais les contraintes matérielles expliquent certainement tout autant ces choix, même s'ils semblent bien vécus (la moitié des jeunes ruraux de 15 à 17 ans doit parcourir 18 km en moyenne par jour pour aller en classe ; les bacheliers ruraux doivent migrer vers les villes pour accomplir des études supérieures longues).

Si les professeurs de lycées professionnels et technologiques en zone rurale ont toutes les raisons d'être satisfaits de ce choix d'orientation positif, ils s'interrogent quand même sur l'inégalité de l'offre de formation et s'alarment de la perspective de désertification scolaire croissante qui s'annonce.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

En direct des CPC

Compte rendu de la sous-commission de la **CPC n°3** du 1^{er} décembre 2011 **Automobiles, matériels agricoles et de travaux publics**

Point 1 : Présentation du dossier d'opportunité sur la rénovation du BTS Carrosserie (BTS CRC) par Monsieur Diverchy (IA-IPR).



Ce BTS doit mieux prendre en compte toute la construction automobile et non seulement la carrosserie, en particulier tout ce qui concerne l'électricité dans l'automobile.

La rénovation sera engagée en janvier 2012 par un recensement puis un examen des activités professionnelles. Il devra aussi prendre en compte le fait qu'il y a autant d'entrants issus de Bac pro que de Bac Techno dans ce BTS.

Point 2 : Présentation de la rénovation du Diplôme d'Expertise Automobile par Monsieur Cerato (IA-IPR).

Le point important qu'il fallait essentiellement rénover concerne la remise en circulation d'un véhicule gravement accidenté. Elle se fait maintenant principalement à distance, sous la forme d'une expertise directe par le carrossier, sur la base d'un rapport et de photos. Il concerne deux ministères : celui des Transports et celui de l'Intérieur.

Les travaux ont été menés avec les syndicats UPEAS et ANEA.

Le diplôme s'obtient par la validation de trois unités :

➤ **Les unités A et B**, tronc commun peuvent s'obtenir par VAE (Validation de l'Expérience Professionnelle) ou par l'obtention d'un diplôme provenant d'un des 7 centres de préparation aux MRCA (Métiers de la Réparation et de la Carrosserie Automobile) ou l'un des BTS AVA, AE, MCI... (la liste sera établie pour la CPC plénière du 20 décembre 2011).

➤ **L'unité C**, la spécialité du métier, devra être validée par

- une année d'expérience en carrosserie,
- suivie de deux années (maximum) d'expert stagiaire salarié, pendant ce temps, le stagiaire devra avoir vu toutes les expertises possibles : automobile, à carrosserie ouverte, moto, véhicules anciens, PL, TP, fluvial, matériel de parcs et jardins.

- La validation de cette unité s'effectue par un jury en novembre, ainsi les premiers diplômés le seront en novembre 2014.
- Il se pose encore la question de savoir s'il sera appliqué une note éliminatoire ou non à cette épreuve.

Mise en œuvre à la rentrée 2012 si validation du diplôme à la CPC plénière du 20 décembre.

Point 3 : Opportunité de la rénovation des CAP et Bac Pro MVA (Maintenance des Véhicules Automobiles) par Messieurs Merel et Bonbeau.

- Contexte et évolutions justifiant la rénovation :
- Nous assistons à une baisse de l'emploi dans les concessions et dans le commerce de la réparation automobile, (en 1981, l'âge moyen des véhicules était de 6 ans, en 2005, il était de 8,2 ans) ;
 - tendance à l'augmentation de l'emploi en Poids lourds ;
 - il y a la fiabilisation des véhicules (par ex : le plan Renault de 2009) ;
 - développement très attendu des véhicules électriques ou hybrides ;
 - Il y a une nette baisse de l'apprentissage depuis 2002 : de 32 000 apprentis en 2002, il n'y en a plus que 25 000 en 2010.

➤ Présentation par un représentant du BDP (Bureau des Diplômes Professionnels) des enquêtes qualitatives et quantitatives effectuées auprès de 300 entreprises afin de recenser les activités professionnelles. Toutes ces données détaillées nous seront envoyées par mail.

➤ Nous en sommes à la réflexion, et à la constitution d'un groupe de travail pour espérer une mise en œuvre de la réforme pour la rentrée 2013.

Point 4 : Questions diverses :

➤ Une réflexion est menée sur la mise en place d'une mention complémentaire post BEP en Hydraulique et Asservissements.

Guy-Hervé WESTERMANN
Agrégé de Mécanique, académie de Strasbourg

Compte rendu de la **CPC n°12** du 6 décembre 2011 **Communication graphique et audiovisuelle**

1/ Point d'information sur l'évolution du DSAA (Diplôme Supérieur des Arts Appliqués; niveau I) par Madame Flamand, inspectrice générale.

On s'oriente vers un DSAA unique comportant 7 options et des modules. Des passerelles avec les diplômes des autres ministères, tels que celui de la culture, sont recherchées, d'autant que l'Education nationale n'offre pas de diplôme de niveau II dans ce domaine.

2/ Baccalauréat Professionnel Photographie

La présentation est faite par Monsieur Boissel, IEN de l'académie d'Aix-Marseille.

On rappelle qu'il n'existe plus d'emploi pour le niveau V, d'où l'abrogation du CAP photographe. Avec l'arrivée du numérique, le travail du photographe est recentré sur les activités artistiques.

On précise que tous les bacs pros du domaine des sciences et techniques industrielles comportent désormais une épreuve séparée d'économie-gestion. Les spécificités du domaine de la photographie en matière juridique telles que le droit à l'image relèvent donc du domaine professionnel en tant que tel. On ne définit pas ici quel professeur enseigne quelle partie du référentiel.

On dénombre 1 275 candidats au bac pro photographe en 2010, dont 86% par voie scolaire et 9% d'apprentis. 5 établissements publics ou privés sous contrat assurent cette formation, ainsi que beaucoup d'établissements privés hors contrat.

L'assemblée s'interroge sur le niveau d'exigence attendu en matière juridique comme en ce qui concerne la gestion des conflits : il est convenu que ces sujets feront l'objet d'ajustement d'ici la présentation du texte au CSE de

janvier. On observe aussi que le référentiel est abondant au regard des heures d'enseignement attribuées. Un guide d'équipement sera fourni.

Ce nouveau référentiel sera mise en oeuvre en septembre 2012 pour une première session d'examen en juin 2015. La dernière session dans la forme actuelle aura lieu en 2014.

Approbation à l'unanimité.

Le diplôme intermédiaire sera un BEP dont la définition est en cours et qui sera présenté à la prochaine réunion au printemps 2012.

3/ Abrogation du CAP photographe (dernière session 2013 avec rattrapage 2014) : approbation unanime.

4/ Point sur les travaux en cours :

Aucun projet n'a été entamé au deuxième semestre en raison de contraintes budgétaires, c'est pourquoi les travaux en ce qui concerne l'industrie graphique (rapport d'opportunité présenté début 2011) commenceront en janvier prochain.

Les BTS édition et audio-visuel (avec 5 options dont montage) sont prévus pour la rentrée 2013.

Ces trois sujets seront traités lors de la réunion plénière du printemps 2012.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU
Académie de Lyon

Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA**

Compte rendu de la CPC n°20 du 8 décembre 2011 **Secteurs sanitaire et social et médico-social**

La réunion débute par un rappel concernant la composition de la CPC. En raison des élections professionnelles dans l'Education nationale, la composition actuelle des CPC a été prorogée jusqu'au 31 août 2012. Le projet d'arrêté portant sur la composition nouvelle est en préparation pour le CSE de mars 2012.

1/ Arrêté définissant les équivalences entre le bac pro agricole " services aux personnes et aux territoires " tout nouvellement créé et le bac pro " accompagnement, soins et services à la personne " de l'Education nationale.

Approbation unanime (quelques abstentions).

2/ Référentiel du BTS prothésiste dentaire

Ce diplôme marque l'achèvement d'une refonte totale de cette filière entamée depuis trois ans et demi faite à la demande de la profession confrontée à la concurrence étrangère. Le référentiel d'activités professionnelles a été approuvé par la CPC en juin 2011.

Avant la présentation par M. Cnokaert, IA-IPR ayant co-animé le groupe de travail, le nouveau président du groupement des professionnels, M. Baisse, intervient. On comprend qu'il existe une querelle interne à la profession sur le choix des formations de l'Education nationale (jugées trop lourdes par les uns) ou de la branche artisanale. Il semble que cette querelle soit aussi alimentée par les choix faits par les financeurs que sont les régions. En gros, l'Ouest favoriserait les Chambres des métiers. Il convient de préciser en outre, que les formations de la filière artisanale, si elles sont classées au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), ne sont pas diplômantes et ne permettent pas d'accéder à des études supérieures, même si elles sont classées au niveau IV.

La nouvelle hiérarchie des diplômes de cette filière s'établit comme suit :

Métier	fonction	diplôme	niveau
Auxiliaire	il aide le technicien	BEP	V
Technicien	il anime une petite équipe	bac pro	IV
Responsable de Laboratoire	conception, maîtrise technique, organisation	BTS	III

Le BTS présenté semble bien structuré et répondre aux besoins de la profession. Il a pour objectif de former des professionnels aux compétences techniques pointues et aptes à devenir chefs d'entreprise. On est agréablement surpris par le fait que le projet professionnel, évalué en contrôle ponctuel final, comporte un coefficient 8 sur un total de 22 et que le poids du CCF reste mineur, pour ce qui concerne les centres de formation publics et privés habilités.

Les stages sont divisés en quatre fois quatre semaines sur deux ans : cela revient à un stage par semestre. On voit poindre la volonté du ministère de l'enseignement supérieur de diviser la formation en semestres. Cela ne nous semble néanmoins pas préjudiciable compte tenu du fait que -contrairement aux autres BTS – celui-ci est réservé à des jeunes déjà qualifiés dans cette filière (formation dite tubulaire : pas de recrutement hors filière). Des réalisations sur des matériels indisponibles en centre de formation (tels que Fabrication Assistée par Ordinateur) sont attendues dans le cadre des stages.

Les enseignants soulignent la nécessité de prévoir un plan de formation. Madame Guillet, IG, précise que dans un premier temps un guide d'accompagnement sera fourni. Des stages d'immersion via un organisme seront ultérieurement proposés.

Une question sur les équivalences internationales (notamment avec le Québec) : Madame Trocmé rappelle que de telles équivalences n'existent pas en tant que telles mais que ce BTS comme les autres correspondra à 120 ECTS (European Credit Transfert System).

Le texte est approuvé à l'unanimité.

Première session 2014 pour une première entrée en formation en septembre 2012.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU
Académie de Lyon

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **Baccalauréats général et technologique.** Epreuves de langues vivantes applicables aux baccalauréats général et technologique. BO n°43
- **Baccalauréat professionnel.** Spécialité " restauration " : précision sur l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel. BO n°42
- **BTS " Commerce international à référentiel commun européen "** : modification. BO n°42
- **BTS " Bâtiment "** : modification. BO n°42
- **BTS " Transport et prestations logistiques "** : modification. BO n°41
- **BTS " Travaux publics "** : modification. BO n°41
- **BTS " Conception et réalisation des systèmes automatiques "** : modification. BO n°41
- **Baccalauréat professionnel.** Spécialités " secrétariat " et " comptabilité " : modification. BO n°40
- **Brevet de technicien supérieur " Bâtiment "** : définition et conditions de délivrance. BO n°39
- **Baccalauréat technologique, série STMG.** Organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminales. BO n°39
- **Baccalauréat technologique, série ST2S.** Organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminales. BO n°39
- **Baccalauréat technologique, série " Sciences et technologies de la gestion "** : thèmes d'études pour l'épreuve de spécialité - session 2012. BO n°38
- **Programmes des classes Terminales des Voies Générale et Technologique** : Bo Spé n°8
- **BTS.** Dispositions spécifiques à certaines spécialités - sessions d'examen 2013 à 2015. BO n°37
- **Brevet de technicien " métiers de la musique " - session 2012**
Programme préparatoire à l'épreuve A2 . BO n°37
- **Epreuve Baccalauréats Général et Technologique - Session 2013** : BO Spé n°7

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE apres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Gilbert Aguilar (voir col. Président) M. Thierry Tirabi - snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél. 03.44.53.65.06	M. Jacques Brichoux - Jacques.Brichoux@ac-amiens.fr 6, rue du Chaufour - 80100 Abbeville Tél 03.22.24.38.60 (heures des repas)
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalc@free.fr	M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Choux 25600 Sachaux - Tél 06.49.61.40.52 julien.pinot@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sdl14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fons - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@bbox.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69	Melle Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - 20000 Ajaccio Tél 04.95.51.33.84 - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les Terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fronville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko sc-grenoble@snalc.fr	SNALC - M. Jean-Pierre Marini 28, rue Sophie Germain - 26000 Valence	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalclille@voila.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^{ral} Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net	SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, allée de la Font Bénite 42155 Saint-Léger-sur-Roanne	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Montfrin snalcomcombey@wanadoo.fr	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jubières - 11100 Narbonne Plage	Mme France Bamière - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clement de Rivière M. Georges Balitrand - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecahoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleury Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396 , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6 , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognan - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet - Apt 30 31, rue de la Cordeirie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - bjullion@yahoo.fr 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	SNALC-CSEN 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy	Mme Béatrice Jullion (voir col. Président)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Aurial - rosaurial@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thiell - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67400 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midi.pyrenees.free.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - apt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06.32.40.47.07 Mme Sylvie Comte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Pariat - Tél 09.62.52.23.00
VERSAILLES	M. J.-Christophe Vayssette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris	Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris	M. J.-Christophe Vayssette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris	SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][]

Tél. fixe [][][] [][][] [][][][] [][][][]

Mobile [][][] [][][] [][][][] [][][][]

Courriel

Corps Discipline

Cl norm Hcl Ech. Depuis le [][][] [][][][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2011/2012 code [][][][] [][][][][]

Nom

[][][][][]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) S1 (délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [] € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES Classe Normale				CERTIFIES, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
STAGIAIRES : 69 €							
3	159 €	54	173 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	189 €	4	159 €	54	162 €
5	199 €	68	207 €	5	169 €	57	172 €
6	211 €	72	220 €	6	179 €	61	182 €
7	221 €	75	235 €	7	189 €	64	195 €
8	228 €	78	249 €	8	199 €	68	206 €
9	233 €	79	263 €	9	209 €	71	217 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	228 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	240 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	305 €	1 à 7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC			Classe Normale	180 €			
			Hors Classe/Classe Excep.	210 €			
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education							
59 €							
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, CLD							
NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation							
ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)							
125 €							
Adjaenes	75 €	Saenes	100 €	Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
		CASU	210 €	Infirmier(e)s Cl. Normale	100 €	Infirm. Cl. Sup. Saenes Cl. Exc.	120 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, sans complément juridique (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros).

Cotisation de base (cases bleutées) : []

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 % []

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % []

Sous Total S/T (arrondir à l'unité) : S/T = [] €

COUPLE avec [] : - 25% de S/T []

(-25% pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € []

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 € []

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) []

MONTANT A REGLER (arrondir à l'unité) : []

Cotisations 2011/2012 : le prélèvement automatique

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
675

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
.....			
.....			
.....			
_ _ _ _ 			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab ^t	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date : _ _ _ _ _ _ _ _ Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER
Syndicat National des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Trévisse 75009 PARIS
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
.....
.....
_ _ _ _
Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.
NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reductible : remplissez dater et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-CSEN – 4 rue de Trévisse – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal et un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante.

Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires nationaux et près de 240 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-CSEN (FGAF) est le 2^{ème} syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-CSEN (FGAF) porte sur la politique éducative. Il est par ailleurs **le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat ...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-CSEN, syndicat humaniste, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-CSEN (FGAF) défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**